

La Défense, le 22 janvier 2026

Management du CCD : Le SCPN alerte le ministre de l'Intérieur

Cher(e)s collègues,

A la lumière d'événements récents, ayant abouti à la mise à l'écart d'une collègue directrice départementale par son autorité préfectorale, le SCPN sollicite une entrevue auprès du ministre de l'Intérieur.

Le SCPN dénonce aussi bien la forme que le fond de cette mise à l'écart ; la façon de procéder est humiliante, aux antipodes des préconisations en matière de management de proximité empreint d'humanisme (sans parler de bienveillance).

Sur le fond des faits reprochés à notre collègue il y a également beaucoup à redire, avec des instructions données à la limite de la légalité, manquant de discernement et de pertinence, traduisant même une fébrilité face à une situation exceptionnelle. On ose à peine imaginer la réaction de ce préfet lors d'une période plus tendue type "gilets jaunes" ou violences urbaines d'ampleur.

Sur la forme, il convient de rappeler à certains qu'ils ne sont pas autorité de nomination pour le corps des commissaires, ils n'ont donc pas à décider *ex cathedra* et *ex abrupto* de la fin de fonctions d'un commissaire de police, encore moins à lui annoncer par un laconique SMS par téléphone, alors que cette collègue se trouve sur le terrain face aux agriculteurs. Le fait d'avoir annoncé dans la foulée à son adjoint que sa directrice "était démise de ses fonctions" et qu'il était DDPN par intérim est humiliant, choquant et inacceptable.

Il faut rappeler que les agriculteurs ne sont pas des blacks blocs et qu'il est important, sur le terrain, d'agir certes avec fermeté si c'est nécessaire mais avec respect et discernement et que les instructions radicales, déconnectées des réalités du terrain et de la gestion intelligente du maintien de l'ordre sont dangereuses .

Il y a quelques mois nous vous faisions part de nos inquiétudes liées au projet de décret étendant les pouvoirs des préfets, leur permettant d'évaluer, fixer leurs objectifs ainsi que la part variable de la rémunération des chefs de service territoriaux de la police nationale.

Force est de constater que nos craintes étaient fondées, au-delà de l'exemple de notre collègue directrice départementale, certains d'entre vous nous ayant indiqué la tendance d'autorités administratives à s'immiscer dans le fonctionnement opérationnel de leurs services (y compris judiciaires, en organisant des réunions traitant d'objectifs judiciaires, de stocks de dossiers ...).

Le dernier formulaire d'évaluation du CCD ainsi que sa fiche technique traduisent un flou supplémentaire dans la gouvernance du CCD et plus globalement de la police nationale ; on peut légitimement s'interroger sur la connaissance d'un préfet de "l'implication dans le dialogue social", "l'implication dans le champ disciplinaire" ou "la prise en compte des audits" de nos collègues DD et DIPN.

On est bien loin de l'argumentaire qui nous était opposé pour justifier le décret du 30 juillet 2025 entérinant l'extension des pouvoirs, lié à l'ordre public et la police administrative dont est garant le préfet dans un territoire ...

La maltraitance dont a été victime notre collègue n'est pas admissible. Nous souhaitons l'évoquer auprès de notre ministre.

Vous pouvez compter sur le SCPN pour défendre tant individuellement que collectivement les commissaires de police.

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « cotisation en ligne » sur le site du SCPN (<https://le-scpn.fr/>), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnauld - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1 ^{er} secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frédéric.lauze@le-scpn.fr	Michel CHABALLIER 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	Anouck FOURMIGUE 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	David MOREIRA 06 98 29 72 20 Laura ABRAHAMI 06 38 73 13 63